

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 8 juillet 2024

Octroi de mer sur les traitements utilisés dans les essais thérapeutiques contre le cancer

Le directeur général de l'ARS déplore qu'un courrier adressé à la présidente de la Région La Réunion, sollicitant l'exemption d'octroi de mer pour les traitements mis à disposition du CHU de La Réunion dans le cadre d'essais thérapeutiques contre le cancer, fasse l'objet d'une exploitation médiatique à visée politique depuis deux semaines.

Le directeur général de l'ARS s'est abstenu de toute réaction jusqu'à ce jour en raison de la période de réserve électorale. Il regrette toutefois le traitement polémique d'un tel sujet.

L'ARS est amenée, comme d'autres institutions, à solliciter des exemptions ou aménagements de l'octroi de mer en considération de l'intérêt de l'action publique menée au bénéfice de la population. En aucun cas, ces demandes, qui font partie des échanges habituels avec la collectivité régionale, ne peuvent être assimilées à une mise en cause de l'action de la Région.